



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A2025-359

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
ARRÊTÉ DU MAIRE
portant sur la
réglementation du stationnement
place Edmond Mille
du 22 au 24 août 2025

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion du concert organisé par la municipalité le 23 août 2025.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le présent arrêté **annule et remplace** l'arrêté A2025-354 du 12 août 2025.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdite sur les deux places Edmond Mille à partir du vendredi 22 août 2025 de 7 heures jusqu'au dimanche 24 août 2025 à 17 heures, sauf organisateurs, prestataires de service et services de sécurité et de secours.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de brigade d'Isbergues pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **19 AOUT 2025**

Publié le **19 AOUT 2025**



Le Maire,

David THELLIER